

**DERNIERE
MINUTE !!!**

STATIONNEMENT :

DSP COLOMBES / Q-PARK



Chèr(e)s ami(e)s du Collectif,

Nous espérons que ces vacances ont été reposantes et ensoleillées, que vous ayez eu la chance de partir ou que vous soyez restés à Colombes.

Après un mois d'août de répit pour le stationnement payant sur voirie, un petit clin d'œil en première page pour vous rappeler que nos amis les ASVP ont repris leurs activités le 1^{er} septembre. **Nous en profitons pour préciser à nouveau que ce sont nos impôts qui financent les ASVP** pour faire respecter le stationnement payant, afin que Q-Park réalise le **chiffre d'affaires garanti par le contrat.**

Et éviter qu'encore une fois par nos impôts, l'éventuel manque à gagner de Q-Park doive lui être payé.

Ce trimestre va être déterminant, il est désormais grand temps de **solder ce triste épisode** pour notre ville.

Il est également grand temps que les finances communales **bénéficient enfin** de la manne que représente le stationnement payant en ouvrage et sur voirie, alors que **nous perdons de l'argent** chaque année alors que dans le même temps Q-Park réalise de **très généreux bénéfices.**

Il est également grand temps **d'oublier les vieilles querelles politiciennes** et qu'un **consensus** se dégage au sein du conseil municipal pour présenter **un front uni** pour négocier avec Q-Park la résiliation du contrat.

Il est grand temps également que Mme le Maire décide enfin de **mettre ses actes en accord avec ses promesses électorales.**

Le Collectif a beaucoup d'amis en France et hors de nos frontières; nous avons reçu cet article qui une fois de plus met en évidence **la nécessité pour Colombes de reprendre impérativement le contrôle du stationnement.**

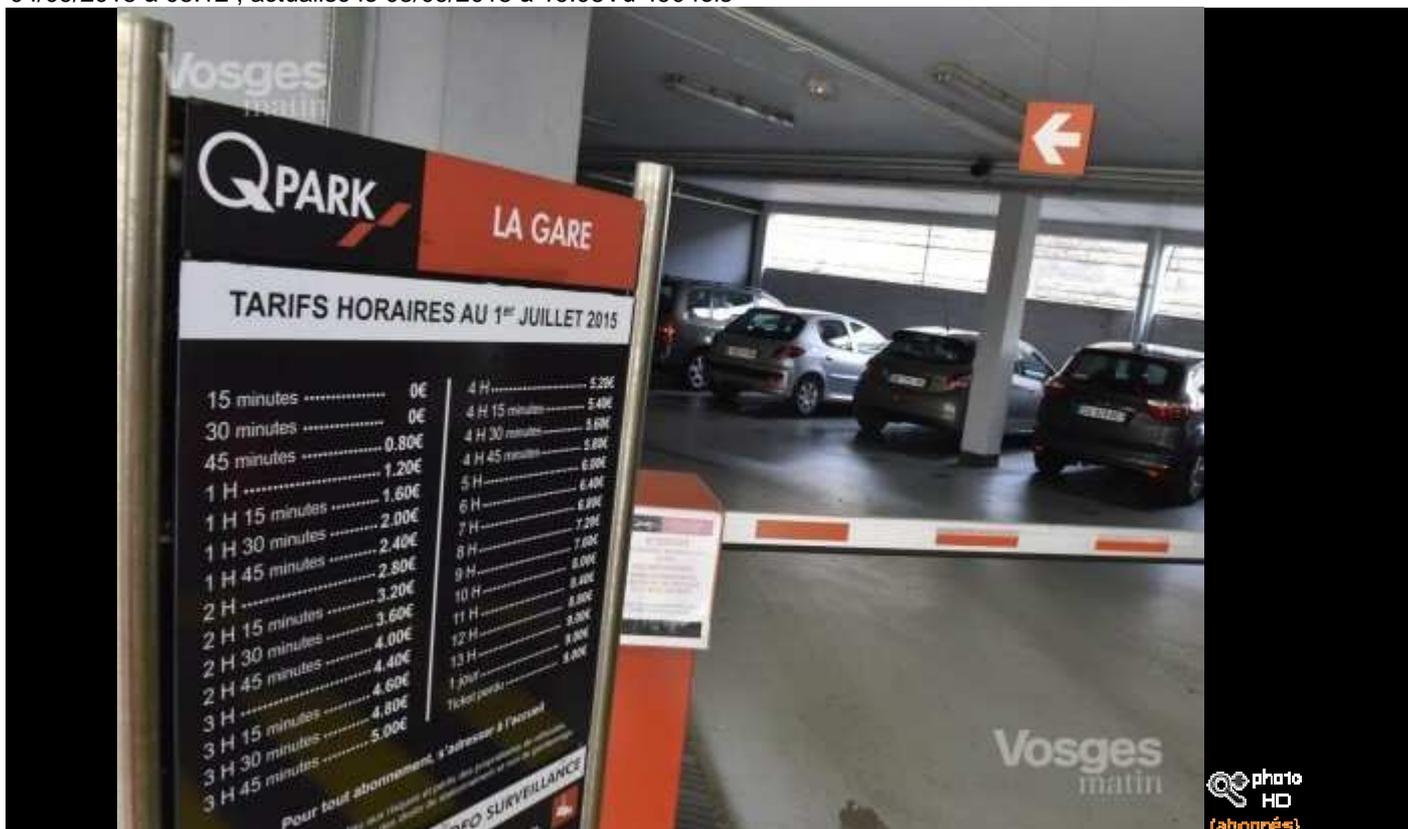
Dans Vosges matin :

URBANISME

TARIFS DES PARKINGS À EPINAL : LE DÉRAPAGE ?

Après la mise en application, début juillet, de la loi Hamon, l'UFC-Que Choisir a réalisé une étude pour contrôler l'évolution des tarifs des parkings fermés. L'association de consommateurs dénonce un dérapage.

04/09/2015 à 05:12 , actualisé le 03/09/2015 à 19:08Vu 490 fois



Depuis le 1^{er} juillet, la tarification au quart d'heure est devenue obligatoire. (Photo d'archives)



« Avec l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier de la loi Hamon, qui oblige désormais les sociétés gérantes des parkings en ouvrage à utiliser une tarification au quart d'heure plutôt qu'à l'heure, Dominique Piller, le président départemental de l'association l'UFC-Que Choisir, a voulu vérifier quelle avait été l'évolution de ces tarifs depuis un an, entre juillet 2014 et juillet 2015.

Une étude comparative, portant sur l'évolution des prix de cinq parkings fermés de la cité des images (De-Lattre, Clemenceau, Saint-Nicolas, Gare et Marché couvert) a donc été réalisée.

« On a comparé les tarifs en heure pleine, précise Dominique Piller, or cette étude démontre que les tarifs grimpent de 30,77 % en moyenne pour une heure de stationnement. Certes le premier quart d'heure gratuit, et la première demi-heure gratuite aux parkings Gare et Saint-Nicolas sont à l'avantage du consommateur, tout comme la création de la tranche à 45 minutes, mais comme ailleurs en France, le délégataire de service public a profité de la loi pour augmenter la plupart de ses autres tarifs. Hélas, il n'y a pas d'exception spinalienne ».

Le responsable de l'association de consommateurs souligne de plus, qu'en moyenne, l'augmentation des prix varie de 20 à 40 % à Epinal. « Par rapport à l'augmentation du coût de la vie, de 0,8 %, c'est beaucoup, beaucoup trop ! », estime Dominique Piller qui dénonce un dérapage et réclame que la municipalité revoie ces tarifs avec la société Q-Park.

Mais celle-ci a-t-elle vraiment profité de la mise en œuvre de cette loi pour augmenter ses tarifs sur le dos des automobilistes ?

Pas d'augmentation pour 75 % des usagers

« La société Q-Park, délégataire de service public depuis 2007, est toujours déficitaire à Epinal », rappelle Patrick Nardin, le premier adjoint au maire.

Dans un courrier adressé ce jeudi à l'UFC-Que Choisir, le député-maire Michel Heinrich rappelle d'autre part que ces tarifs ont été « négociés au plus juste avec la société Q-Park ». Dans l'intérêt des usagers, des contribuables mais sans non plus léser le concessionnaire.

Or pour ce faire, la municipalité s'est appuyée sur un rapport qui précise les taux d'utilisation de ces parkings, par tranche horaire. Selon ce rapport, 75 % des usagers bénéficient d'un tarif maintenu ou diminué. De plus, « 58 % des automobilistes stationnent moins d'une heure », ajoute Patrick Nardin.

Autrement écrit, la majorité des utilisateurs des cinq parkings fermés d'Epinal n'est pas concernée par la hausse des prix constatés par l'UFC-Que Choisir. « Mais les 25 % des usagers qui restent vont subir une hausse », concède le premier adjoint.

Pour ces derniers, la Ville propose toute une gamme (voir ci-contre) de solutions peut-être plus adaptées à des stationnements de longue durée. A étudier en tout cas. »

Un article d'Alix DROUIN-ENGLINGER

A Colombes la loi Hamon a été dévoyée de la même façon....

IL N'YA QU'UNE SEULE SOLUTION :

ANNULATION !!!

A Colombes, OUI AU STATIONNEMENT FACILE POUR TOUS !

Le Collectif Indépendant de Colombes

Témoignez sur parkinggratuit92@gmail.com, et nous répercuterons vos informations.

Retrouvez toutes nos publications sur le site www.lapetitegarenne.info

www.lapetitegarenne.info sans le : [http://....](http://...)